

SECTEUR MINIER: LA GROSSE BOURDE DU NOUVEAU MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

🕒 18 avril 2016 👁 996 Vues

Au cours de sa séance du mercredi 30 mars 2016, le Conseil des ministres a, au titre du ministère de l'Energie, des Mines et des Carrieres adopté un rapport sur la «situation des autorisations et des titres miniers au Burkina Faso» à la date du 31 janvier 2016.

Le rapport fait état de «316 permis de recherche expirés et 40 permis renoncés». Aussi, «368 autorisations d'exploitation artisanale expirées» ont été relevées. Instructions a donc été données au ministre de l'Energie, des Mines et des Carrieres «afin de prendre les dispositions idoines en vue d'assainir les données du cadastre minier et de mettre les superficies ainsi libérées à la disposition des nouveaux investisseurs miniers nationaux et internationaux».

Le ministre a-t-il été volontairement trompé à propos des listes?

Le lendemain du Conseil des ministres, le Service d'Information du Gouvernement (SIG) publiait la liste des permis concernés.

Il n'en fallait pas plus pour soulever le courroux de responsables de sociétés minières. Dans une correspondance adressée au ministère des Mines en mi-avril, ils dénoncent des erreurs sur la liste.

Des sociétés dont les permis sont valides ont été injustement citées. D'autres dont les permis sont en cours de renouvellement ont aussi été citées. Pourtant, certaines sociétés ont même bouclé la phase de recherche et seraient en train de lever des fonds sur le marché financier international pour financer la construction de mines au Burkina Faso. Malheureusement, elles ont vu leurs noms cités sur la liste les permis invalides et retirés.

Cette communication porte atteinte aux activités de levée des fonds.

La démarche du ministère des Mines a donc été qualifiée de mauvaise

Des sociétés dont les permis sont valides ont été injustement citées.

pour le secteur minier burkinabè par les partenaires établis hors du pays. C'est comme si les représentants des sociétés minières établis au Burkina mentaient aux sièges, aux partenaires financiers et aux actionnaires. C'est pour cette raison qu'ils l'ont fait savoir au ministre des Mines et sont dans l'attente des corrections qui s'imposent.

Interrogé, un agent du service des cadastres du ministère des Mines confirme que la liste publiée n'est pas la bonne. Il s'est dit étonné de voir certaines sociétés y figurer. A-t-on choisi de tromper volontairement le ministre et partant le Conseil des ministres?

Alpha Oumar Dissa, le nouveau ministre des Mines et de l'Énergie doit ouvrir le bon œil pour ne plus se laisser tromper.

Encadré

Extrait du Conseil des ministres du 30 mars 2016

A la date du 31 janvier 2016, la situation des autorisations et des titres miniers se présente ainsi qu'il suit:

731 permis de recherche, dont 311 valides, 64 en cours de renouvellement, 316 expirés et 40 permis renoncés;

18 permis d'exploitation industrielle de grandes mines, dont 11 mines en production, 04 en construction, 03 mines en arrêt de production;

36 permis d'exploitation semi-mécanisée d'or;

419 autorisations d'exploitation artisanale, dont 51 valides et 368 expirées;

65 autorisations valides d'exploitation des substances des carrières.

Adoua Kassiro